LE WEEK-END DU BOIS ET DES FORÊTS

15 | 16 | 17 OCT. 2021

CONCOURS COUP DE CŒUR CONSTRUCTION BOIS

La Région Wallonne regorge d'entreprises actives dans la construction bois. Vous découvrirez, ici, une sélection de projets comprenant des maisons en ossature bois, des immeubles à appartements, des crèches mais également une école, un chai viticole, un pavillon, une passerelle, un auvent.

Cette sélection a été partagée par **Ligne Bois**. Elle provient du carnet d'architecture édité dans le cadre du projet européen Interreg V FormaWood.*

Votez pour votre coup de cœur et vous gagnerez peut-être 1 chèque cadeau-séjour d'une valeur de 200€ offert par **les Gîtes et Chambres d'hôtes de Wallonie** !**

*Le projet Interreg V FormaWood a été mené par Ligne Bois en partenariat avec Fibois Hauts-de-France, Hout Info Bois, Savoir Faire et Faire Savoir et Woodwize.
**Un tirage au sort sera organisé pour sélectionner un gagnant parmi les votants.

RND L'OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE PIERRE • BOIS

Ligne bois

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES DE WALLONIE

Avec le soutien de la Wallonie

1. L'ÉCOLE S'AGRANDIT

Fruit d'une collaboration entre les bureaux d'architecture **Batin-Collin Architectes** et **ACDC Architectes**, l'extension de l'école Saint-Pierre à Alleur s'articule autour de cinq nouvelles classes de primaires. Celles-ci disposent de leur accès propre tout en s'inscrivant dans la continuité des volumes existants. Par ailleurs, le projet permet de générer des espaces supplémentaires de préau couvert en liaison directe avec la cour de récréation. L'extension, réalisée avec des matériaux écologiques, se veut basse énergie.

Toute la structure (murs et toiture) est en ossature bois et isolée de cellulose ; les parements sont réalisés en bardage cèdre et en enduit sur panneaux de fibres de bois. Cette structure a été entièrement préfabriquée par les **Ateliers de l'Avenir** qui est une entreprise de travail adapté accueillant des travailleurs présentant des problèmes auditifs.

2. RÉSIDENCE CONTRE LE BASTION

Ce projet, situé dans le centre historique d'Arlon, a été imaginé par l'architecte **Luc Bodart.** L'immeuble s'élève sur quatre niveaux hors sol et abrite 6 appartements plus une piscine au +3. A rue, il profite d'une vue sur un parc et, vers l'arrière, d'une vue au-dessus de la ville. Il est construit le long de la muraille d'un ancien bastion de fortification datant de 1680. Ces éléments ont fortement influencé la conception : de grandes baies verticales et terrasses à l'avant tandis que les baies à l'arrière sont panoramiques mais écrasées.

C'est l'entreprise **Artbois** qui a réalisé ce projet pilote dans lequel le système poteaux-poutres en bois, utilisé à l'avant et à l'arrière, a été choisi pour permettre l'usage de la paille en "murs porteurs". Le noyau du bâtiment est réalisé en maçonnerie pour apporter inertie thermique, contreventement, installation et distribution de toutes les techniques, accueil des circulations verticales, ...

© Luc Bodart

© Luc Bodart

© Luc Bodart

3. CHAI DU CHÂTEAU DE BOUSVAL

Imaginé par le bureau d'architecture **Awaa**, ce projet consiste à la construction d'un chai viticole pour la production de vin et d'eau-de-vie de raisin. Dans un premier temps, le projet avait été pensé pour être développé entièrement en béton, en raison de sa grande inertie. Pour des questions budgétaires, le mode de construction a ensuite évolué vers une structure en bois posée sur une base en béton.

L'entreprise de construction bois **Timberframing** a alors rejoint l'équipe pour concevoir cette structure préfabriquée en bois, tout en garantissant l'esprit artisanal de cette cave à vin du 21ème siècle qui conjugue tradition et modernité. La construction vise à intégrer au mieux le bâtiment à l'environnement. Il donne l'impression de sortir de terre pour atteindre progressivement les principales portes d'accès de la cuverie. L'intégration paysagère est renforcée par le choix d'un bardage vertical en douglas avec un traitement en autoclave noir.

© Serge Brison

© Serge Brison

© Serge Brison

4. DESSINE-MOI UNE CABANE

L'idée génératrice du projet, imaginé par l'**atelier Chora Émeric Marchal Architectes**, est de « s'agripper » au rocher pour construire une cabane dans les arbres et y découvrir le paysage.

L'ossature bois a été réalisée par la **menuiserie Robert Marchal**. La construction est posée en grande partie sur pilotis afin de laisser le terrain quasiment intact au niveau du relief naturel du site. La structure en ossature bois se prolonge à l'intérieur de l'habitation qui comprend quatre chambres et de grands espaces de vie ainsi que des espaces de travail. De nombreuses petites terrasses et ouvertures permettent au projet de se projeter vers l'extérieur. Dans la pièce principale trône une structure comme un arbre se déployant et rejoignant les châssis en afzelia. Le mélange des essences s'harmonise avec le paysage et s'intègre dans l'habitation comme un prolongement de la végétation environnante.

5. JEUX DE CONTRASTE

Dessinée par l'architecte **Camille Hannecart,** cette habitation se démarque par une utilisation contemporaine des matériaux. La brique collée, rouge unie, présente un caractère brut et massif qui se marie avec le bardage en cèdre ajouré, posé sur un soubassement en pierre bleue. De ce contraste découle un jeu graphique marqué qui fait oublier la géométrie plutôt classique du projet.

Posée sur radier, la structure entièrement en bois a été conçue par l'entreprise **Mobic**. Le CLT s'est imposé pour tous les murs, ainsi que pour le plancher du 1er étage, afin de gagner en espace de vie. La toiture principale est constituée de caissons en bois préfabriqués insufflés, sur chantier, d'ouate de cellulose.

6. POUR PLUS D'INTIMITÉ

C'est l'entreprise **Wood & Roof** qui a construit cette maison en ossature bois dessinée par la **société d'architectes Crahay & Jamaigne.** A rue, l'habitation propose une zone de car-port intégrée au volume qui permet un accompagnement à couvert vers la porte d'entrée. Cet aménagement est agrémenté de fonctions telles qu'un rangement extérieur et un espace de stockage de bois de chauffage. Le rez-de-chaussée comprend les pièces de vie ainsi que la suite parentale, la buanderie et l'arrière-cuisine. Cette organisation permet d'utiliser de manière « autonome » cet espace de plain-pied, le rendant ainsi exploitable même pour des personnes à mobilité réduite. Ce schéma est répété au R-1 avec les espaces techniques partiellement enterrés et les chambres d'enfants orientées vers la forêt. A l'intérieur, le séjour s'ouvre largement sur le paysage en fin de volume, ce qui contraste avec le bardage vertical ajouré en cèdre qui, au plus proche de l'espace public, recouvre les baies et fait office de filtre visuel.

© Laurent Brandajs

© Laurent Brandajs

© Laurent Brandajs

7. LE NAUTILE SYLVESTRE

Fruit d'une collaboration entre le bureau d'architecture **Art & Build** et **Saïse Design**, le Nautile Sylvestre est un pavillon temporaire créé pour Demo Forest à la Foire de Libramont 2019.

L'ensemble de la structure (voiles, marches et socle) a été réalisé avec des panneaux de bois massif par l'entreprise **Laminated Timber Solutions**. L'objectif du projet visait à tester la technique de cintrage des panneaux CLT par la méthode du « lattice hinge ». Il s'agit d'un procédé de cintrage à froid du bois qui consiste à affaiblir le matériau dans le sens perpendiculaire aux fibres pour lui prêter une souplesse intrinsèque. Les voiles courbes sont obtenus par un système d'entaillage paramétrique, variable selon le rayon de courbure choisi. La perte de rigidité des panneaux permet alors de mettre en torsion les bandes verticales résultantes, ce qui, par addition, génère une courbure d'ensemble sur le panneau.

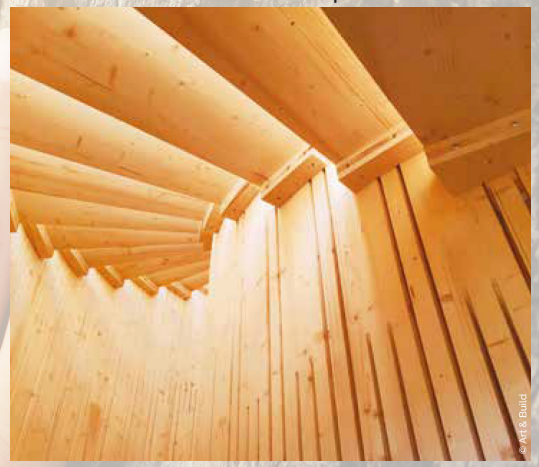
© Art & Build

© Jean-Pierre Rueue

8. MÉLANGE DES GENRES

Ce projet, dessiné par **Alvéoles Architecture**, consiste à revoir l'organisation de l'habitation afin de pouvoir y ajouter une chambre supplémentaire à l'étage et un espace de travail au rez-de-chaussée, tout en ouvrant les espaces de vie vers l'extérieur. L'habitation initiale laissait apparaître un cloisonnement important des différentes fonctions ainsi qu'une absence totale de relation des espaces de vie avec l'extérieur – et plus particulièrement avec le jardin. La cuisine a été totalement repensée afin de se positionner comme un espace pivot qui communique avec les différentes pièces du séjour. L'atelier est, quant à lui, volontairement implanté dans un espace légèrement en retrait, tout en conservant un lien étroit avec les activités de la vie de famille. Construite par l'entreprise **Donnay-Monami**, l'excroissance en ossature bois ajoutée au rez-de-chaussée permet d'articuler et de supporter la nouvelle chambre à l'étage, de même que la création d'une terrasse adjacente à cette chambre.

9. ENTRE VILLE ET COTEAUX

Fruit d'une collaboration entre l'**atelier d'architeture Alain Richard** et l'architecte **Maximilien Cornet**, la « Passerelle Vivegnis » s'est vue décerner le Grand Prix Green Infrastructure ainsi que le Prix du Public lors des Green Solutions Awards 2019. Cette structure, qui s'élève à 9 m de haut, sert de liaison pour les promeneurs qui l'empruntent pour rejoindre les Coteaux, et pour ceux qui descendent dans le quartier. La volonté était de créer un volume bien affirmé, statique, qui ai sa propre existence, son propre langage, et qui soit une sorte de sas entre la place et les Coteaux.

La structure prismatique en bois, réalisée par l'entreprise **Stabilame**, contient les rampes obliques, paliers et escaliers. L'objectif technique de durabilité a permis de renforcer l'objectif architectural : les ventelles horizontales et la toiture protègent l'ouvrage des intempéries tout en permettant de larges ouvertures vers la place et les coteaux.

10. LA RENAISSANCE D'UN SITE

Fruit d'une collaboration entre **ACDC Architectes** et **l'atelier d'architecture du Sart Tilman**, ce bâtiment de plusieurs étages, initié par la Ville de Liège, vise à proposer un projet qualitatif pour occuper un site détruit suite à une explosion de gaz survenue en 2010. Le programme comprend la création de commerces au rez-de-chaussée, de logements aux étages ainsi que d'un espace piétonnier, permettant un accès en cœur d'îlot. La façade du bâtiment est respectueux des gabarits des bâtiments voisins et créent des jeux de lumière et d'hombres. Le bâtiment est symbole de modernité et de renouveau pour le quartier par son traitement contemporain.

L'ensemble des étages a été réalisé en bois massif CLT par l'entreprise **Timberteam**. Le bois est souvent laissé apparent à l'intérieur des logements. Le choix du bois en structure a permis de réduire l'impact environnemental du bâtiment mais aussi la durée du chantier, ce qui s'avérait très intéressant en hyper centre-ville.

11. SOUS UN CHAPITEAU DE BOIS

Ce bâtiment, découlant d'un Design and Build réunissant l'entreprise **TS construct** et le **bureau Goffart Polomé Architectures**, se développe de plain-pied, abrité sous une grande toiture débordante en bois. La toiture, de par son emprise et sa forme franche, devient l'élément accrocheur. Elle qualifie les espaces intérieurs de cette crèche, en différenciant leurs atmosphères par des variations volumétriques : les zones plus basses sous plafond abritent les fonctions nécessitant intimité et protection ; les hauteurs plus généreuses sont réservées aux lieux de vie et au couloir de circulation. S'implantant dans la longitudinalité de la rue, les fonctions s'organisent en deux zones transversales : les zones administratives et de services sont côté rue, et les zones réservées aux enfants sont du côté de la colline boisée, accompagnées d'une circulation extérieure couverte. Par soucis d'économie, le projet s'affranchit de tout élément superflu et tire son caractère de sa mise en œuvre brute.

12. ATTERRISSAGE EN DOUCEUR

Dessinée par le bureau **Hugo Bauwens Architecte-Urbanisme**, cette maison d'environ 200 m², posée sur une bruyère humide du plateau de Jurbise, reprend l'archétype d'une maison à deux pans, à ceci près qu'un parallélépipède entier est extrudé pour créer une terrasse couverte au sud.

L'habitation a été construite en ossature bois par l'entreprise **Pascal Lemlyn Menuiserie-Charpente**. La légèreté du matériau a permis de minimiser l'impact des fondations sur ce terrain très meuble. La terrasse est bardée au sol et au plafond de lames de douglas régional passées à la flamme et pré-exposées, ce qui lui donne un aspect brut et patiné. A l'intérieur, l'ossature en épicéa est laissée apparente par endroits et fait écho aux marches en bois clair de l'escalier ouvert sur le séjour. En revanche, le revêtement de la façade et de la toiture est en Eternit.

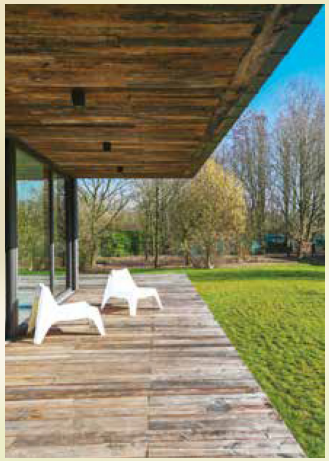

13. COMME UN POISSON DANS L'EAU

La structure de l'auvent, a été imaginée par **le Service Technique de la province du Luxembourg** et réalisée par **les ouvriers du Domaine Provincial de Mirwart** avec des matériaux locaux. Elle repose sur deux poutres maîtresses en bois lamellé-collé encastrées d'un côté et appuyées sur une structure métallique de l'autre. Ces deux poutres en mélèze présentent une courbure identique mais sont positionnées en décalage. De la sorte, les gîtes posées transversalement, qui servent de structure secondaire et supportent la couverture, génèrent une double courbure dans la forme de la toiture. Afin de rendre l'ensemble stable latéralement aux effets du vent et de la neige, les poutres maîtresses sont reliées entre elles par des éléments métalliques qui maintiennent l'écartement et assurent le contreventement. La forme aérienne de l'auvent symbolise le saut d'une truite, en écho à la pisciculture pratiquée dans le domaine.

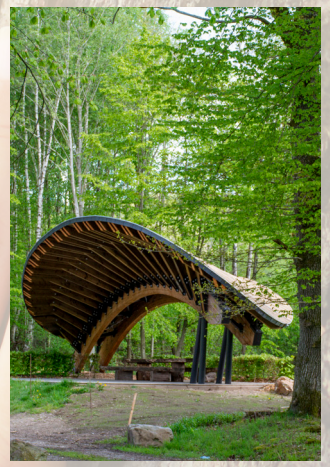

14. LES ENFANTS AU BOIS DORMANT

Ce bâtiment à l'architecture non conventionnelle bardée d'ardoises naturelles a été imaginé par l'architecte **Xavier Van Rooyen**. Pour cette nouvelle crèche, qui compte soixante-six lits sur trois niveaux, l'objectif était augmenter la capacité d'accueil des enfants dans un seul bâtiment peu énergivore, tout en répondant aux avancées en matière de sécurité et de bien-être pour les enfants et le personnel.

La structure entièrement en CLT contrecollé a été construite par l'entreprise **La Maison Idéale** en à peine quinze jours en plein hiver et répond aux désidératas du maître d'ouvrage qui souhaitait un ensemble pratique et esthétique, dans lequel la prépondérance du bois induit la chaleur et le confort liés à un environnement sain et naturel. La structure peut être qualifiée d'« écofriendly » puisque le principe constructif mis en œuvre a permis d'économiser plusieurs tonnes d'acier prévu initialement.

15. LES MURS COURBES

L'**atelier d'architecture Carnoy-Crayon** s'est inspiré des principes de l'architecture organique pour concevoir cette habitation qui à l'instar d'une plante cherche en permanence à se tourner vers la lumière. Grâce à la courbure des murs, le soleil peut atteindre toutes les pièces de la maison.

Le choix de l'ossature bois a été dicté tant par goût pour ce matériau que par l'environnement humide, où une construction sèche prend tout son sens. On a eu recours à l'argile dans les cloisons intérieures pour améliorer la régulation thermique et hydrométrique. De nombreuses essences ont été utilisées (mélèze, châtaignier, afzelia, cèdre), tant pour les châssis que pour les aménagements intérieurs. La partie bois a été réalisée par l'entreprise **Naturhome**

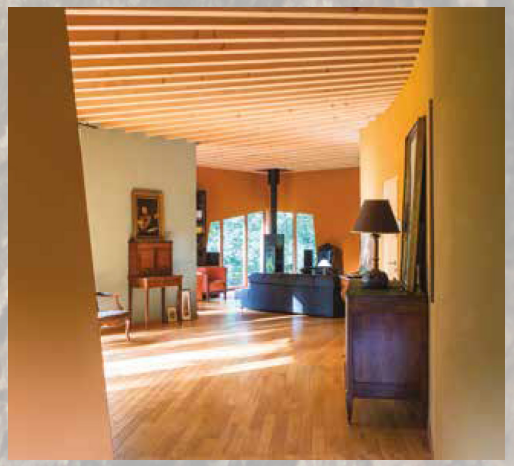

16. ARMURE D'ARDOISES SUR SQUELETTE DE BOIS

La configuration du terrain, son orientation et les vues ont conditionné le développement de ce projet imaginé par le bureau **Magic Sechehaye Architectes**. L'habitation s'adosse, sur un niveau et demi, à un talus au nord et s'établit, sur trois niveaux en façade à rue, au sud.

Le système constructif se conforme aux spécificités du site : du béton pour les parties enterrées et une ossature bois pour le « hors-sol ». Le recours à une ardoise artificielle posée sur pointe a été décidé pour des raisons économiques mais également esthétiques. L'isolation est en fibres de bois et se compose de deux couches : l'une dans l'ossature et l'autre en face extérieure. L'ossature bois a été réalisée par l'entreprise **Alexis Somers**

LE WEEK-END DU BOIS ET DES FORÊTS

15 | 16 | 17 OCT. 2021

CONCOURS COUP DE CŒUR CONSTRUCTION BOIS

Votez pour la construction bois qui à votre préférence «Coup de cœur»

Pour ce faire chaque participant devra, via ce lien google Forms : https://forms.gle/8FZJGmpSQ3BsuWUo8 sélectionner parmi 16 bâtiments sa construction bois coup de cœur. Chaque participant aura une chance de remporter peut-être 1 chèque cadeau-séjour d'une valeur de 200€ offert par **les Gîtes et Chambres d'hôtes de Wallonie** !*

*un tirage au sort sera organisé pour sélectionner un gagnant parmi les votants.

RND L'OPÉRATEUR DE RÉFÉRENCE PIERRE • BOIS

Ligne bois

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES DE WALLONIE

Avec le soutien de la Wallonie

RÈGLEMENT CONCOURS COUP DE CŒUR CONSTRUCTION BOIS

Article 1 : Organisateur
L'a.s.b.l. RND (Ressources Naturelles Développement) TVA BE 0416 632 915 (Ci-après dénommée « l'organisateur ») organise, dans le cadre de son évènement annuel « le Week-End du Bois et des Forêts » qui se déroule du 15 au 17 octobre 2021, le concours Construction Bois (Ci-après dénommé « le concours ») afin de mettre en évidence quelques professionnels et entreprises actives dans le secteur de la construction bois en Wallonie.

Article 2 : Objet du concours
Le concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il vise à désigner la construction bois coup de cœur du public. Pour ce faire chaque participant devra via le lien google Forms : https://forms.gle/8FZJGmpSQ3BsuWUo8 sélectionné parmi 16 bâtiments sa construction bois coup de cœur. Chaque participant aura une chance de remporter peut-être un week-end pour trois dans un gîte insolite offert par Gites et Chambres d'Hôtes de Wallonie. Dans le cadre du concours, un tirage au sort désignera le gagnant parmi les participants, (Ci-après « les participants »). La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, (Ci-après « le Règlement »).

Article 3 : Date et durée
Le concours se déroule du 5 au 17 octobre 2021 inclus. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation
4.1 Conditions de participation :
Le concours est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en Wallonie. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.
Le vote se fera via le google Forms : https://forms.gle/8FZJGmpSQ3BsuWUo8. Le bulletin de participation devra comprendre le nom, prénom, l'adresse électronique et le choix d'un bâtiment coup de cœur.
Le concours pourra être purement et simplement annulé en cas de problèmes informations rendant impossible la récupération de la liste des participants reprise par le google Forms.

4.2 Validité de la participation
Toute participation au concours sera considérée comme non valide si :
Toutes informations d'identité ou d'adresses se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet. Une seule participation par personne et par Email sera considérée comme valable.

Article 5 : Désignation du gagnant
Le tirage au sort du concours se fera le jeudi 28 octobre 2021 à rue de la fontaine 17c à 6900 Marche-en-Famenne. La supervision du tirage est publique via un Facebook Live qui démarra à 10h sur le compte Facebook du week-end du bois : https://fr-fr.facebook.com/weekenddubois.
Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation du Lot
Le lot est un chèque cadeau-séjour d'une valeur de 200€ offert par Gites et Chambres d'Hôtes de Wallonie.

Article 7 : Information ou Publication du nom du gagnant
Le nom du gagnant sera mis en ligne le site internet et sur le compte Facebook du week-end du bois : (https://fr-fr.facebook.com/weekenddubois) le 28 octobre 2021.

Article 8 : Remise ou retrait du Lot
La marche à suivre pour bénéficier du séjour offert sera envoyée au gagnant par mail sur l'adresse mail communiqué via le bulletin de participation. Si l'adresse électronique est incorrecte, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées du gagnant ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible.
A l'issue de la date du 31 décembre 2021, les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.
Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles
Du fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser son nom, marque, dénomination sociale et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives
Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.
Conformément au RGPD, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur rue de la fontaine 17c à 6900 Marche-en-Famenne.

Article 11 : Responsabilité
Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur du concours est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.
L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle, logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau ou d'un problème résultant d'une erreur humaine.
La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves
La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.
L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges
Le présent règlement est expressément régi par le droit Belge. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Rue de la Fontaine, 17c à 6900 Marche-en-Famenne. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

Article 14 : Consultation du règlement
Le présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu.